

19 déc 2025 -18:32

Appartient à [Conseil des ministres du 19 décembre 2025](#)

Augmentation de la quote-part personnelle des médicaments dans les hôpitaux psychiatriques

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la quote-part personnelle dans les hôpitaux psychiatriques.

Ce projet d'arrêté royal vise à augmenter la quote-part personnelle des médicaments pour les bénéficiaires hospitalisés dans les hôpitaux psychiatriques et à intégrer cette mesure dans l'arrêté royal du 7 mai 1991. La quote-part personnelle passe ainsi de 0,80 euro à 0,91 euro par jour d'hospitalisation.

En outre, plusieurs arrêtés royaux sont actualisés, les références à la législation obsolète et les termes législatifs étant remplacés.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions relatives à la part personnelle des bénéficiaires

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be